

NOMENCLATURES & INDICATEURS du secteur

eau
assainissement
hygiène



LISTE DES ACRONYMES

AEP	: Adduction d'Eau Potable
AEPG	: Adduction en Eau Potable par Gravitaire
AEPP	: Adduction en Eau Potable par Pompage
AES	: Adduction d'Eau dans le Sud
APIPA	: Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo
AMCOW	: African Ministers' Council On Water
ANDEA	: Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
ATPC	: Assainissement Total Piloté par la Communauté
BF	: Bornes Fontaines
BPOR	: Budget Programme par Objectif Régional
BVPI	: Bassin Versant Périmètre Irrigué
CLTS	: Community Led Total Sanitation
CNEAGR	: Centre National de l'Eau, de l'Assainissement et du Génie Rural
CSB	: Centre de Santé de Base
DPA	: Défécation en Plein Air
DLM	: Dispositif de Lavage des Mains
DPH	: Direction de la Promotion de l'Hygiène
EAH	: Eau, Assainissement et Hygiène
FDPA	: Fin de Défécation en Plein Air
FPMH	: Forage équipé de Pompe à Motricité Humaine
FTTF	: Fanadiovana Tanteraka Tarihin'ny Fokonolona
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTS	: Services d'assainissement gérés en toute sécurité
IEC/CCC	: Information Education Communication/ Campagne de Changement de Comportement
INSTAT	: Institut National de la Statistique
JIRAMA	: Jiro sy Rano Malagasy
JMP	: Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation
ODD	: Objectif de Développement Durable
ODF	: Open Defecation Free
OM	: Ordures ménagères
PAGIRE	: Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PIB	: Produit Intérieur Brut
PPMH	: Puits équipé de Pompe à Motricité Humaine
LN	: Leaders Naturels
MEEH	: Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures
NOMAC-NOMAP	: Nomenclatures des activités et produits
SDA	: Schéma Directeur d'Aménagement
SDAGIRE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SDPA	: Sans Défécation en Plein Air
SNR	: Service des Normes et des Règlements
STEAH	: Service Technique de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
STEP	: Station d'épuration
STVD	: Service de Traitement et de Valorisation des Déchets
TDR	: Termes de Référence
WASH	: Water, Sanitation and Hygiene
ZDPA	: Zone de Défécation en Plein Air

NOMENCLATURES ET INDICATEURS DU SECTEUR EAH

1. Contexte

Le Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures, en tant que Ministère Tutelle, envisage d'uniformiser et standardiser les nomenclatures et indicateurs que le secteur EAH va utiliser.

Dans le cadre du secteur Eau et Assainissement, des nomenclatures au niveau de l'INSTAT et celles conciliées issues du JMP et de Diorano Wash sont déjà disponibles. Concernant le secteur Hygiène, plusieurs nomenclatures ainsi que des indicateurs s'avèrent indispensables vu l'importance et l'ampleur de sa mission tant au niveau national qu'international.

Ainsi, dans le but d'identifier et de classer la nomenclature des activités et produits ainsi que les indicateurs clés du secteur WASH, le Ministère tutelle est arrivé au terme de l'élaboration des définitions uniques et standardisées des terminologies utilisées dans le secteur. En effet, la validation par les commissions techniques ainsi que la finalisation des nomenclatures et des indicateurs alignés sur JMP et ODD – 6 ont été effectuées. Par la suite, une présentation au sein des acteurs du secteur va suivre avant l'élaboration du livret final.

2. Objectif

L'objectif est d'élaborer des définitions uniques et standardisées des termes techniques utilisés dans le cadre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

3. Étapes des activités

Plusieurs étapes ont été effectuées pour le bon déroulement de la réalisation de ce livret NOMAC-NOMAP comme il est cité ci-dessous :

Étape 1 : Capitalisation des nomenclatures et indicateurs existants ;

Étape 2 : Réunion de travail de l'équipe technique (réunion close) ;

Étape 3 : Atelier de présentation et validation des commissions techniques ;

Étape 4 : Finalisation des nomenclatures et des indicateurs ;

Étape 5 : Atelier de présentation aux acteurs concernés ;

Étape 6 : Élaboration de livret « Nomenclatures et Indicateurs du secteur EAH » ;

Étape 7 : Officialisation par site web et courriel.

Enfin, grâce à l'étroite collaboration du MEEH avec ses Partenaires Techniques et Financiers ainsi que plusieurs acteurs du secteur EAH, on a pu obtenir les résultats suivants notamment les définitions des nomenclatures des activités et produits proprement dites d'une part et les différents indicateurs utilisés d'autres part.

A – NOMENCLATURES DES ACTIVITES

En respectant les principales missions concernant le secteur EAH du Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures, ci-après le listing des activités retenues ainsi que les définitions y afférentes par composante compte tenu des différentes activités avancées par les Directions techniques concernées notamment :

- ✓ L'alimentation en Eau Potable
- ✓ La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)
- ✓ L'assainissement
- ✓ L'hygiène
- ✓ Le développement du partenariat et au développement du secteur
- ✓ Les normes et réglementations_

I - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

N°	ACTIVITÉS	DÉFINITION
A-1-1	Accessibilité en temps	se réfère au temps d'accès à l'eau: Sur place / moins de 30 min / Plus de 30 min y compris le temps de puisage
A-1-2	Accessibilité financière	se réfère au tarif de l'eau et la capacité à payer de la population
A-1-3	Quantité	Quantité d'eau disponible par jour par personne
A-1-4	Disponibilité	Continuité du service, fonctionnalité
A-1-5	Qualité	bactériologique, physico-chimique répondant à la potabilité de l'eau
A-1-6	Approvisionnement de base en eau potable	Production, transport et distribution d'eau potable
A-1-7	Approvisionnement sûr en eau potable	Production, transport et distribution d'eau potable dont les infrastructures respectent les normes et dont l'eau produite est disponible avec une quantité suffisante du système existant
A-1-8	Approvisionnement durable en eau potable	Production, transport et distribution d'eau potable suivant les normes et ayant en place des périmètres de protection et de structures de gestion
A-1-9	Accès universel à l'eau potable et/ou Eau pour tous	Accès à approvisionnement sûr et durable à la maison, dans les établissements scolaire et sanitaire
A-1-10	Alimentation/Adduction en Eau Potable par Gravitaire (AEPG)	<p>Système d'approvisionnement en eau potable composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ouvrages de captage d'eau de source se situant à une altitude élevée, -unité de traitement ou non, -Conduite(s) d'amenée, -Réservoir(s), -réseau de distribution -bornes fontaines et/ou branchements particuliers et/ou branchements sociaux

N°	ACTIVITÉS	DÉFINITION
A-1-11	Alimentation/Adduction en Eau Potable par Pompage (AEPP)	Système d'approvisionnement en eau potable composé de : -ouvrages de captage équipé de pompe -unité de traitement ou non, -conduite(s) d'amenée, -réservoir(s), -réseau de distribution -bornes fontaines et/ou branchements particuliers et/ou branchements sociaux
A-1-12	Alimentation/Adduction potable Mixte (par gravitaire et par pompage)	Combinaison d'AEPG et AEPP
A-1-13	Forage équipé de Pompe à Motricité Humaine (FPMH)	Système d'approvisionnement en eau potable composé d'un forage et d'une pompe à motricité humaine comme moyen d'exhaure.
A-1-14	Puits équipé de Pompe à Motricité Humaine (PPMH)	Système d'approvisionnement en eau potable composé d'un puits et d'une pompe à motricité humaine comme moyen d'exhaure.
A-1-15	Alimentation en Eau Potable par Pipeline	Système d'approvisionnement en eau potable composé de : -ouvrages de captage équipé de pompe -unité de traitement ou non, -conduite(s) d'amenée de gros diamètre et longue distance, avec station relais intermédiaire ou non -réservoir(s), -réseau de distribution -bornes fontaines et/ou branchements particuliers et/ou branchements sociaux
A-1-16	Gestion de patrimoine	Gestion confiée par le Ministère chargé de l'eau à la société de Patrimoine.
A-1-17	Gestion communautaire	Gestion assurée par l'organisation ou association d'usagers de point d'eau au niveau de la communauté de base en milieu rurale
A-1-18	Délégation de gestion	Acte par lequel le Maître d'ouvrage charge un tiers, appelé Gestionnaire délégué, d'établir et/ou d'exploiter des systèmes d'Approvisionnement en Eau potable et d'assainissement, dans une aire géographique déterminée, en vue de satisfaire les besoins du Public pour une durée fixée et dans des conditions prévues par un contrat. Selon les obligations imposées au Gestionnaire délégué en matière d'investissements, ce contrat de Délégation de gestion du service public peut prendre la forme d'une Concession, d'un Affermage, d'une Gérance ou de toute variante de ces trois contrats.

N°	ACTIVITÉS	DÉFINITION
A-1-19	Affermage	<p>Délégation de service public par lequel le Maître d'ouvrage confie à un tiers le mandat de gérer le service public de l'eau potable ou de l'assainissement à ses frais, ses risques et périls. Le Maître d'ouvrage charge ce tiers de l'exploitation du service, de la maintenance des installations d'eau et de la responsabilité de tout ou partie des investissements de renouvellement.</p> <p>Le tiers assume les risques techniques et commerciaux et l'autorité délégante reste responsable du financement de la majorité des dépenses en capital.</p>
A-1-20	Gestion mixte	Toute variante de combinaison de trois types de délégation de gestion. Exemple : Affermage & Concession
A-1-21	Gestion en Régie	Gestion et maintenance d'un système effectué directement par le Maître d'ouvrage ou par l'intermédiaire d'un démembrement administratif de celui-ci. Ce type de gestion est interdit sauf à titre exceptionnel.
A-1-22	Concession	Délégation de service public par lequel un Maître d'ouvrage confie à un tiers le mandat de gérer le service public de l'eau potable ou de l'assainissement à ses frais, ses risques et périls. Le Maître d'ouvrage charge ce tiers des investissements de construction, de l'exploitation du service, de la maintenance des installations d'eau, de renouvellement et d'extension du réseau.
A-1-23	Délégation de gestion avec sous-traitance	Sous-traitance d'une délégation qui gère les bouts de réseau
A-1-24	Gérance	Délégation de gestion du service public par lequel un Maître d'ouvrage charge un tiers, contre rémunération, de la réalisation des activités techniques et commerciales nécessaires au bon fonctionnement d'un service public d'eau potable ou d'assainissement. Le Maître d'ouvrage conserve tous les risques techniques et commerciaux inhérents à ces activités, y compris la responsabilité et le financement des investissements de renouvellement et d'extension du réseau.
A-1-25	Service d'eau géré en toute sécurité	Utilisation d'une infrastructure en approvisionnement sûr et durable en eau potable sur place, disponible au besoin et conforme aux normes de qualité de l'eau
A-1-26	Service d'eau élémentaire	Utilisation d'une infrastructure en approvisionnement sûr et durable en eau potable dont les point d'eau amélioré se trouve à moins de 30 minutes de trajet aller/retour y compris le temps de d'attente et de puisage
A-1-27	Service d'eau limité	Utilisation d'une infrastructure en approvisionnement sûr en eau potable et dont les point d'eau amélioré se trouve à plus de 30 minutes de trajet aller/retour y compris le temps d'attente et de puisage
A-1-28	Service d'eau non amélioré	la population utilise des points d'eau qui ne sont pas protégés à la contamination
A-1-29	Pas de service d'eau	la population utilise de l'eau de surface

II – GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (GIRE)

N°	ACTIVITÉS	DÉFINITION
A-2-1	Gestion des ressources en eau	Activités relatives à la conservation, la protection et la valorisation des ressources en eau.
A-2-2	Gestion intégrée des ressources en eau	Mise en œuvre de la politique de gestion intégrée de l'eau en tenant compte des relations entre les aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau.
A-2-3	Prélèvement	Processus de prise d'eau que ce soit de surface ou souterraine : <ul style="list-style-type: none"> •Dérivation des eaux •Modification des régimes •Retentions des eaux, •Extraction
A-2-4	Dérivation des eaux	Détournement partiel d'un cours d'eau.
A-2-5	Modification des régimes	Variation du régime hydrologique ou hydrogéologique suivant les activités d'usages divers
A-2-6	Retentions des eaux	Etendue d'eau à son amont par la fermeture d'un barrage d'ouverture d'une vallée entre deux collines disposant d'un stock d'eau pouvant être utilisé durant les périodes des basses eaux où les apports continus ne couvrent pas les besoins.
A-2-7	Autorisation de prélèvement	Permis d'autorisation de prélèvement d'eau.
A-2-8	Autorisation d'exploitation d'eau	Autorisation délivrée sous forme d'arrêté afin de permettre l'exploitation d'une eau naturelle ou minérale
A-2-9	Délimitation du bassin versant	Délimitation topographique et/ou hydrographique du bassin drainé par un cours d'eau pour la planification et l'aménagement de ressources naturelles
A-2-10	Aménagement du bassin versant	Actions entreprises en vue de la mise en valeur des potentialités au niveau d'un bassin versant
A-2-11	Protection du bassin versant	Ensemble d'actions à entreprendre en vue de maintenir l'équilibre de l'écosystème au niveau d'un bassin versant
A-2-12	Evaluation de besoins	Evaluation des différents usages des ressources en eau prévisibles dans le cadre de planification
A-2-13	Planification des ressources en eau	Harmonisation et coordination des différents usages des ressources en eau
A-2-14	Suivi quantitative des Ressources en eau	Mise en place des équipements et réseaux de mesure en vue de la valorisation des ressources en eau

III- ASSAINISSEMENT

N°	ACTIVITÉS	DÉFINITION
A-3-1	Assainissement de base	Infrastructures de stockage des excréments humains permettant la rupture des chaînes de transmission oraux-fécaux.
A-3-2	Latrinsation	Mise en place des infrastructures de stockage des excréments humains permettant la rupture des chaînes de transmission oraux-fécaux.
A-3-3	Service de la Gestion des déchets	Entité délégataire de service chargée de la gestion des déchets assurant principalement le service de pré collecte, collecte, transport et nettoyage au niveau communal ou inter communal.
A-3-4	Service de traitement et de valorisation des déchets (STVD)	Entité délégataire de service chargée de la gestion des sites de traitement et de valorisation des déchets, assurant principalement le service de triage, de traitement / valorisation et l'élimination finale des déchets ultimes.
A-3-5	Services d'assainissement gérés en toute sécurité (GTS)	Utilisation des infrastructures d'assainissement ayant un système séparant les excréments d'une façon hygiénique, c'est à dire sans contact avec l'utilisateur incluant le transport et le traitement.
A-3-6	Service d'assainissement élémentaire	Utilisation des infrastructures d'assainissement ayant une plateforme nettoyable, un dispositif avec siphon, une chasse d'eau et un dispositif de lavage des mains raccordé à une unité de prétraitement vidangeable (fosse septique), réservé pour une famille ou un ménage (Installation améliorée et privée)
A-3-7	Service d'assainissement limité	Utilisation des infrastructures en assainissement améliorée partagée par deux ou plusieurs ménages
A-3-8	Service d'assainissement non amélioré	L'utilisation des installations d'assainissement à fosse sans dalle ou plateforme, latrines suspendues et latrine à sceau
A-3-9	Pas de service	Aucune infrastructure d'Assainissement entraînant la défécation en plein air
A-3-10	Gestion des Excréments sur place	Système de collecte et de traitement des boues sur place (stocké et traité)
A-3-11	Traitement dans les stations d'épuration	Boue traitée et transportée dans des stations d'épuration
A-3-12	Traitement et valorisation des excréments ou boues de vidange	Système permettant la mise en valeur des boues de vidange en tenant compte les normes environnementales et sanitaires.
A-3-13	Gestion de déchets solides ménagers et assimilés	Procédé permettant de maîtriser les déchets solides depuis la collecte jusqu'au traitement et valorisation tout en diminuant les risques ou incidences sanitaire, en préservant l'environnement.
A-3-14	Traitement et valorisation des eaux usées et pluviales	Elimination des risques sanitaires afin de récupérer ou de donner une seconde vie aux eaux usées et pluviales en respectant les normes.
A-3-15	Système d'infrastructures de collecte des déchets solides	Sont constituées de : - Bacs fixes - Bacs amovibles intermédiaires - Bacs de transfert amovible métallique

IV-HYGIENE

N°	ACTIVITÉS	DÉFINITION
A-4-1	Assainissement Total Piloté par la Communauté / Community Led Total Sanitation / Fanadiovana Tanteraka Tarihin'ny Fokonolona (ATPC/CLTS/FTTF)	Approche intégrée permettant la réalisation de la Fin de Défécation en Plein Air et le maintien de cet état. L'ATPC consiste à encourager la communauté à analyser son propre situation en matière d'assainissement, ses pratiques en matière de défécation et leurs conséquences, suscitant ainsi une action collective visant à atteindre l'état Fin de Défécation en Plein Air(FDPA).
A-4-2	Pré déclenchement	C'est une action permettant de: -faire le choix du village -obtenir les informations de la communauté, -préparer les documents recommandés, -identifier les acteurs à considérer. -déterminer les résultats attendus.
A-4-3	Déclenchement	Processus de facilitation d'exercices participatifs utilisant les différents outils de l'ATPC et où une communauté prend conscience des impacts négatifs de la Défécation en Plein Air, laquelle est une pratique dégoûtante, honteuse qu'il faut cesser, à travers une analyse collective de sa situation et de son profil.
A-4-4	Post-déclenchement	Suivi et accompagnement actif pour la mise en œuvre du plan d'action communautaire.
A-4-5	Auto proclamation	C'est la communauté elle-même qui décide, change le comportement et dit qu'il n'existe plus de DPA dans le village
A-4-6	Déclaration ODF/FDPA/SDPA	Confirmation et reconnaissance officielles de l'état de Fin de la Défécation en Plein Air.
A-4-7	Vérification	Inspection d'une communauté dans le but d'évaluer son état FDPA
A-4-8	Certification ODF	Activités consistant à la certification des sites après vérification par le comité de certification.
A-4-9	Labellisation	Activités consistant à la déclaration officielle des villages ODF après certification
A-4-10	Post ODF	Activités consistant à consolider les résultats obtenus en termes d'utilisation et d'entretien des latrines (mise à l'échelle verticale) et de travailler plus en profondeur au sein de chaque ménage pour généraliser les bonnes pratiques d'hygiène (mise à l'échelle horizontale).
A-4-11	Déclenchement institutionnel	Processus de facilitation auprès des acteurs et des institutions les ramenant à se rendre compte qu'ils sont, tout aussi bien que la communauté, affectés par l'ingestion involontaire des matières fécales par leur inaction. Au terme de ce processus, les acteurs prennent des engagements pour mettre fin à la Défécation en Plein Air et toutes actions qui favorisent la Défécation en Plein Air.
A-4-12	Echantillonnage aléatoire	Détermination d'un lot représentatif tiré au hasard.
A-4-13	Mise à l'échelle horizontale	Adoption des villages contigus au comportement de Fin de Défécation en Plein Air. Autrement dit, c'est une extension géographique.
A-4-14	Mise à l'échelle verticale	Amélioration des infrastructures sanitaires.

N°	ACTIVITÉS	DÉFINITION
A-4-15	Follow up (Suivi)	Visite sur terrain en fonction du plan d'action et de la demande de la communauté. -Supervision et suivi du plan d'action de la communauté -Orientation de la dynamique sociale -Accompagnement de la communauté dans la construction de la latrine
A-4-16	Lavage des mains avec du savon ou des cendres	Procédé de se laver les mains avec du savon ou cendres durant les moments critiques : - avant de manger - avant de nourrir les enfants - avant de préparer la nourriture - après défécation - après avoir jeté les excréments des enfants ou nettoyé leurs fesses.
A-4-17	Promotion des messages clés wash	Approche visant à encourager l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène pour réduire les maladies diarrhéiques et les autres maladies liées à l'eau et à l'assainissement. La promotion de l'hygiène se focalise sur les facteurs de changement des comportements
A-4-18	Promotion du lavage des mains au savon	Activité consistant à faire des sensibilisations sur l'importance du lavage des mains, à faire du lavage des mains au savon une habitude ancrée.
A-4-19	Gestion de l'hygiène menstruelle	Ensemble de conditions nécessaires répondant aux besoins des femmes pendant la menstruation pour garantir leur hygiène, leur dignité, leur sécurité dans le respect de l'environnement.
A-4-20	Communication pour le changement de comportement	Ensemble des interactions participatives entre individus et au sein des groupes ou communautés ainsi que des actions de communication dirigées vers eux en vue d'opérer un changement volontaire du comportement individuel et des normes sociales, s'il y a lieu, dans le but d'améliorer le bien-être de l'individu, de la communauté, de la société.
A-4-21	Installation élémentaire	Installation de lavage des mains avec savon et eau dans le foyer
A-4-22	Installation limitée	Installation de lavage des mains sans eau ou sans savon
A-4-23	Pas d'installation	Pas d'installation de lavage des mains

V- DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ET AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

N°	ACTIVITÉS	DÉFINITION
A-5-1	Coordination des activités des acteurs du secteur Eau, Assainissement et Hygiène	Répartition égale des activités liées au secteur EAH au niveau de toutes les Régions
A-5-2	Renforcement de capacité des acteurs	Programme de formations et/ou de professionnalisation de tous les acteurs du secteur
A-5-3	Investissements des acteurs dans le secteur Eau, Assainissement et Hygiène	Plan d'actions de mobilisation des acteurs du secteur EAH, pour les investissements dans le secteur

VI- NORMES ET REGLEMENTATIONS :

N°	ACTIVITÉS	DÉFINITION
A-6-1	Normes des infrastructures d'AEP, d'Assainissement et d'Hygiène	Règles précisant les prescriptions aux exigences techniques et organisationnelles en matière de conception, dimensionnement, construction, gestion et exploitation afin d'assurer la pérennisation des infrastructures et la viabilité du service d'accès
A-6-2	Normes de potabilité	Règles précisant les prescriptions aux valeurs acceptables des substances et des paramètres en fonction de propriétés organoleptiques, physico-chimiques, bactériologiques et biologiques, définissant la potabilité pour toute eau destinée à l'alimentation humaine
A-6-3	Normes de quantités	Règles précisant les prescriptions aux besoins quantitatifs de tous les usagers d'eau dans une zone à desservir
A-6-4	Normes de rejet	Règles précisant les prescriptions aux valeurs limites des paramètres organoleptiques, physiques, chimiques et biologiques, définissant le rejet d'effluents aqueux dans le milieu naturel
A-6-5	Surveillance et contrôle de la qualité de l'eau	Procédés régulier à des contrôles des échantillons d'eau prélevés, et qu'on doit mettre à la disposition de l'administration compétente, pour avoir l'information sur toute variation des seuils limites imposés ou de tout incident susceptible d'avoir des conséquences sur la santé publique
A-6-6	Analyse des eaux	Procédés d'obtention d'une valeur des paramètres définis dans les normes de potabilités, réalisées sur des échantillons prélevés à la source (rivières, lacs, étangs, tout plan et cours d'eau, eaux souterraines), à des saisons différentes, par des laboratoires agréés par le Ministère chargé de l'Eau
A-6-7	Analyse physico-chimiques	Procédés d'obtention d'une valeur des paramètres physico-chimiques définis dans les normes de potabilités, à des saisons différentes, par des laboratoires agréés par le Ministère chargé de l'Eau
A-6-8	Analyse bactériologiques	Procédés d'obtention d'une valeur des paramètres bactériologiques définis dans les normes de potabilités, à des saisons différentes, par des laboratoires agréés par le Ministère chargé de l'Eau
A-6-9	Traitement des eaux	Procédés de traitement approprié pour obtenir une eau pouvant satisfaire aux exigences de qualité définie par les normes de potabilité et du rejet
A-6-10	Traitement physique et physico-chimique	Procédés de traitement (décanteur-filtre) pour éliminer les éléments solides en suspension dans l'eau par décantation et filtration et pour transformer les éléments colloïdaux en flocons éliminables par filtration
A-6-11	Traitement chimique	Procédés de traitement qui consiste à faire un mélange rapide eau floculant, une floculation, une décantation et une filtration (filtration rapide), ainsi que la stérilisation par chloration et la mise en équilibre de l'eau par sa neutralisation

A-6-12	Suivi technique et financier (STEFI) des systèmes d'AEP et d'Assainissement	Procédés de vérification des prestations effectuées en respect des contrats et cahiers des charges, des spécifications techniques, des normes techniques et des règles de l'art, afin d'assurer la qualité du Service Public rapport aux intérêts particuliers des différents acteurs que sont les pouvoirs publics, les collectivités territoriales décentralisées, les gestionnaires de systèmes d'eau et d'assainissement et les usagers. Il constitue également un système d'information contenant les données techniques et financières caractérisant les systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, et leurs performances de gestion
A-6-13	Réglementation tarifaire du service public de l'eau potable et de l'assainissement	Modalités d'application des dispositions relatives à la tarification du service public de l'eau potable et de l'assainissement : les principes tarifaires, les règles, normes et procédures qui seront appliqués pour la proposition, la détermination, l'adaptation, l'ajustement et la révision des tarifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
A-6-14	Habilitation des Communes	Autorisation accordée, par l'Organisme Régulateur, de la capacité des communes à exercer pleinement leur fonction de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'eau et d'assainissement
A-6-15	Agrémentation des acteurs	Procédés de la reconnaissance officielle émise par une autorité reconnue, la plupart du temps un ministère ou un organisme public, qu'une personne ou une entreprise est apte à rendre un service donné dans des conditions bien précises. Cela revient souvent à une autorisation administrative d'exercer une profession, une activité dans un domaine donné.
A-6-16	Réglementation d'abonnement du service public de l'eau potable	Règles précisant les prescriptions aux exigences juridiques.

B – NOMENCLATURES DES PRODUITS

En considérant les nomenclatures des activités maintenues ci-dessus, les nomenclatures des produits y afférentes ont été établies comme suit :

I- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-1-1	Eau potable	Eau destinée à la consommation humaine qui, par traitement naturellement, répond à des normes physico-chimiques et bactériologiques fixées par le décret en vigueur
P-1-2	Eau de table	Eau naturelle, eau de source, peu ou pas minéralisée, gazeuse ou non
P-1-3	Eau filtrée	Eau naturelle, eau de source, après filtration
P-1-4	Eau potable de base	Eau potable destinée à la consommation humaine venant des infrastructures de base
P-1-5	Eau potable sûre	Eau destinée à la consommation humaine qui, par traitement ou naturellement, répond à des normes physico-chimiques et bactériologiques fixées par le décret en vigueur avec une quantité suffisante (disponible, sécurisé, fiabilité ...).
P-1-6	Contrat de délégation de gestion	Document qui lie les parties contractantes pour l'exploitation et gestion des infrastructures.
P-1-7	Gestionnaire	Personne physique ou morale de droit public ou privée titulaire d'un contrat de délégation de gestion
P-1-8	Borne fontaine	Infrastructure de point d'eau permettant le puisage de l'eau potable au public.
P-1-9	Branchement particulier	Raccordement d'un particulier au réseau principal d'adduction d'eau potable
P-1-10	Branchements sociaux	Raccordement d'un groupement de particuliers au réseau principal d'adduction d'eau potable dans la cours ou au voisinage
P-1-11	Forage	Puisage d'eau souterraine à une profondeur importante comprenant: -Captage équipé de tube crépine avec massif filtrant -Tubage -Aménagement de surface -Moyen d'exhaure normalisé
P-1-12	Puits	Puisage d'eau souterraine de petite ou moyenne profondeur, comprenant : -Captage équipé de buse barbacane avec massif filtrant -Cuvelage -Aménagement de surface -Moyen d'exhaure normalisé
P-1-13	Infrastructures de base	Infrastructures permettant l'accès à l'eau potable venant de l'approvisionnement eau potable de base

II- GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (GIRE)

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-2-1	Stock d'eau	Volume total de l'eau dans l'atmosphère, la surface et souterraine.
P-2-2	Eau disponible	Eau prête à exploiter dans les limites soutenables
P-2-3	Eau renouvelable	Eau reconstituée naturellement avec une périodicité significative. La part de la quantité d'eau stockée dont : <ul style="list-style-type: none"> • la reconstitution peut se faire sur une période courte à l'échelle humaine, ou • le renouvellement se fait au moins aussi vite qu'il est consommé.
P-2-4	Eau recyclée	Eau réutilisée pour une utilisation déterminée ayant subi un type de traitement en adéquation à sa réutilisation
P-2-5	Eau réutilisée	Eau réintroduite dans le circuit d'approvisionnement en eau pour utilisation spécifique ayant subi un type de traitement ou non
P-2-6	Eau écosystémique	Eau nécessaire au maintien de l'équilibre de l'écosystème tenant compte de l'aspect quantitatif et qualitatif
P-2-7	Eau usée	Eau mise au rebut dont le propriétaire ou l'utilisateur n'a plus besoin
P-2-8	Eau industrielle	Eau entrant dans le processus de production industrielle composée d'eau de prélèvement, de rejets et d'émissions provenant des systèmes d'approvisionnement public ou privé, d'eaux réutilisée ou recyclée
P-2-9	Eau agricole	Eau entrant dans le processus de production agricole composée de d'eau de prélèvement, de rejets et d'émissions, pouvant être issue de précipitation, d'eau de surface ou souterraine, d'eaux réutilisées, d'eau du sol
P-2-10	Eau de rejets	Eau retournée dans les réseaux d'assainissement après traitement ou non
P-2-11	Ecosystème d'eau douce	Ensemble des habitats naturels abritant des espèces aquatiques terrestres, végétales et animales, fournissant des eaux douces. Sont considérés : les lacs, les étangs, les cours d'eau (ruisseaux, torrents, rivières, fleuves), les zones inondables ou humides (marais et tourbières), les nappes souterraines et les estuaires.
P-2-12	Ressources en eau	Toutes les masses d'eau intérieures quel que soit leur salinité englobant l'eau douce et saumâtre
P-2-13	Eau douce	Eau naturelle de faible teneur en sel
P-2-14	Eau de surface	Toutes les eaux qui s'écoulent ou qui sont stockées à la surface du sol
P-2-15	Eau souterraine	Eaux collectées dans les couches poreuses du sous-sol appelé aquifère pouvant être renouvelable ou non
P-2-16	Eau du sol	Eau en suspension dans la couche supérieure du sol ou dans la zone d'aération proche de la surface qui peut être déchargée dans l'atmosphère par évapotranspiration

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-2-17	Périmètres de protection	Aire géographique instaurée en vue de la protection des points de prélèvement instituée en périmètres immédiats, rapprochés et éloignés
P-2-18	Périmètres de protection immédiate	Aire géographique permettant de protéger les ressources en eau, d'empêcher la détérioration des ouvrages de prélèvement et de l'environnement, et d'éviter que des déversements ou des infiltrations de substances polluantes se produisent à l'intérieur ou à proximité immédiate du captage.
P-2-19	Périmètres de protection rapprochée	Aire géographique permettant de protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.
P-2-20	Périmètres de protection éloignée	Aire géographique permettant de renforcer la protection contre les pollutions permanentes ou diffuses.
P-2-21	Source protégée	Source munie des périmètres de protection.
P-2-22	Bassin versant délimité	Zone constituant une unité hydrologique et hydrogéologique utilisée comme unité physio-biologique, socio-économique et politique.
P-2-23	Schémas directeur d'aménagement du bassin versant	Document d'orientation et de planification stipulant des projets intégrés à réaliser au niveau d'un bassin versant.
P-2-24	Schémas directeur d'aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SDAGIRE)	Document d'orientation et de planification dédiés à la gestion intégrée des ressources en eau au niveau grand bassin pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels).
P-2-25	Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)	Document de planification dédiée à la gestion rationnelle des ressources en eau au niveau des sous bassins.
P-2-26	Eau de boisson	Eau conditionnée
P-2-27	Eau minérale	Eau de source naturelle, contenant de sels minéraux ou gaz en solution, sans traitement ou additif

III- ASSAINISSEMENT

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-3-1	Latrines basiques	Endroit aménagé de telle sorte qu'un être humain puisse s'y soulager de ses déjections corporelles, comportant une fosse en excavation étanche et vidangeable.
P-3-2	Blocs sanitaires	Bâtiment avec compartiments comprenant : -lieux d'aisances -douches -dispositif de lavage des mains -fosse septique construit dans des lieux publics et géré par un délégataire de service.
P-3-3	Latrine	Endroit aménagé de telle sorte qu'un être humain puisse s'y soulager de ses déjections corporelles (infrastructure d'assainissement), comportant une fosse, vidangeable et dont les boues peuvent être transportées dans une unité de traitement.

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-3-4	Latrine Partagée	Infrastructures d'assainissement partagé avec 2 ou plusieurs ménages.
P-3-5	Latrine non partagée	Infrastructures d'assainissement réservé pour un ménage
P-3-6	Latrine améliorée	Infrastructures d'assainissement, ayant une plateforme nettoyable, un dispositif avec siphon, une chasse d'eau et un dispositif de lavage des mains, raccordés à une unité de prétraitement vidangeable sur place (fosse septique) ou transporté et traité dans une station de traitement.
P-3-7	Latrine non améliorée	Infrastructures d'assainissement non hygiénique et n'ayant aucun dispositif de traitement
P-3-8	Latrine connectée à une conduite	Infrastructures d'assainissement raccordé à une conduite pour le transport des boues vers l'unité de traitement
P-3-9	Latrines institutionnelles séparées pour les garçons et les filles	Latrines spécifiques pour les filles idéalement dotées d'eau, de savon et d'un espace pour respecter l'intimité pour la gestion de l'hygiène menstruelle, distinctes de celles des garçons
P-3-10	Monobloc	Infrastructure composé de lavoir et de bloc sanitaire
P-3-11	Washbloc	Infrastructure composé de lavoir, de bloc sanitaire et d'un point d'eau
P-3-12	Latrine ECOSAN	Latrine disposant d'un séparateur d'urine
P-3-13	Déchets ultimes	Déchets non valorisables, non recyclables, non biodégradables.
P-3-14	Egouts	Ouvrage de conduite d'évacuation des eaux usées et/ou des eaux pluviales
P-3-15	Caniveaux	Ouvrage d'évacuation des eaux pluviales et/ou eaux usées
P-3-16	Vidangeurs	Personne individuelle ou groupe de personnes ou Société assurant le vidange des boues auprès des ménages
P-3-17	Site de traitement et de valorisation	Sites aménagés équipés d'une ou plusieurs unités de traitement et valorisation des déchets.
P-3-18	Système de réseau séparatif	Ouvrage de conduite séparée pour l'évacuation des eaux Usées et Eaux Pluviale vers l'exutoire
P-3-19	Système de réseau unitaire	Ouvrage de conduite non séparée pour l'évacuation des eaux Usées et des Eaux Pluviale vers l'exutoire
P-3-20	Station de pompage	Site de refoulement mécanisé des eaux usées et/ou eaux pluviale du point bas vers l'exutoire situé au point haut
P-3-21	Regard collecteur	Ouvrage de collecte et transport vers réseaux d'évacuation et traitement.
P-3-22	Bassin tampon	Ouvrage destiné à stocker temporairement en période de pluie les surplus des eaux usées et eaux pluviale dans les canalisations avant d'être arrivées à la station d'épuration, afin d'éviter le risque d'inondation
P-3-23	Station d'épuration (STEP)	Ensemble de système de traitement des eaux usées
P-3-24	Centre d'Enfouissement Technique	Site aménagé réservé à l'élimination des déchets ultimes respectant les normes
P-3-25	Bacs fixes	Ouvrage en maçonnerie pour le stockage temporaire des ordures ménagères et assimilées.
P-3-26	Bacs amovibles intermédiaires	Récipient de faible capacité en plastique ou métallique amovible destiné à stocker temporairement les ordures de quelques ménages.

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-3-27	Bacs de transfert amovible métallique	Récipient de grande capacité souvent en métallique, amovible, destiné à stocker temporairement les ordures venant des bacs intermédiaires.
P-3-28	Site de transfert intermédiaire des ordures (dépotoirs/décharges)	Sites aménagés destinés pour recevoir temporairement les ordures avant l'acheminement final vers le site de traitement.
P-3-29	Site de traitement et de valorisation	Sites aménagés équipés d'une ou plusieurs unités de traitement et valorisation des déchets.

IV- HYGIENE

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-4-1	Village Open Défécation Free / Village Fin de la Défécation en Pleine Aire / Village Sans Défécation en Plein Air (ODF/FDPA/SDPA)	Statut d'un village ou site ne pratiquant plus la défécation en plein air respectant les critères suivants : -Utilisation effective des latrines permettant la coupure de la chaîne de transmission oro-fécale par toute la communauté ; -Absence de zone de défécation en plein air/ ZDPA; -Existence de dispositif de lavage des mains
P-4-2	Leaders Naturels (LN)	Personnes ou groupe de personnes issues de la communauté ou qui émergent de la communauté lors du déclenchement ou du suivi.
P-4-3	Fly proof	Absence de la transmission des matières fécales par les mouches dans une latrine.
P-4-4	Latrines hygiéniques	Latrines qui assurent la rupture de la transmission oro-fécale: nettoyées, couvertes et avec dispositif de lavage des mains au savon ou cendres.
P-4-5	Champion en ATPC	Titre donné aux personnes physiques (autorité traditionnelle, professionnelle, privée) influentes qui contribuent efficacement par leurs actions et investissements dans le secteur
P-4-6	Zones de défécation éliminées	Zone sans défécation en plein air
P-4-7	PV de vérification des villages/Fokontany/Communes ODF	PV d'évaluation de l'état FDPA du village après inspection de la communauté
P-4-8	Villages autoproclamés	Confirmation et reconnaissance officielles de l'état de Fin de la Défécation en Plein Air.
P-4-9	Réduction de la transmission de maladie	Diminution des maladies acquises par l'intermédiaire d'un facteur
P-4-10	Dispositif du lavage des mains	Kit installé pour se laver les mains
P-4-11	Pratique du lavage des mains avec du savon	Procédé de nettoyage des mains avec du savon lors des moments clés suivants: - avant de manger. - avant de nourrir les enfants - avant de préparer la nourriture - après défécation - après avoir jeté les excréments des enfants ou nettoyé leurs fesses après avoir joué

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-4-12	Réduction de l'incidence des maladies	Diminution des cas de maladies comme la diarrhée, la pneumonie,...
P-4-13	Institutions amies de WASH	Etablissements où l'approche WASH partout est mise en œuvre: Ecoles, Centres de santé, gargote ... amis de WASH
P-4-14	Changement de comportement	Le fait de changer ou de passer d'un état à un autre, et il est synonyme de modification et de transformation. Le changement de comportement d'un individu est donc caractérisé par la modification d'une action et d'une façon de se comporter
P-4-15	Réduction de la transmission des maladies	Diminution du risque de contracter des maladies
P-4-16	Latrines institutionnelles séparées pour les garçons et les filles	Latrines au niveau des écoles, des centres de santé et des bâtiments publics individualisés pour les garçons et pour les filles
P-4-17	Serviette hygiénique	C'est une protection hygiénique externe principalement destinée à absorber les flux sanguins issus des menstruations, mais aussi consécutifs à une intervention chirurgicale du vagin ou du col de l'utérus ou encore suite à un accouchement.
P-4-18	Lavoir public	Un bassin alimenté en eau qui a pour vocation première de permettre de rincer le linge après l'avoir lavé.

V- DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ET AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-5-1	Equité des interventions auprès des Régions	Partage égal des interventions des acteurs du secteur EAH dans toutes les régions
P-5-2	Catégorisation des Partenaires Techniques et Financiers	Classement des partenaires techniques et financiers (acteurs) du secteur EAH en fonction de leurs activités, investissements, contributions, etc...
P-5-3	Investissements des acteurs dans le secteur	Plan d'actions de mobilisation des acteurs du secteur EAH, pour les investissements dans le secteur

VI- NORMES et REGLEMENTATIONS

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-6-1	Infrastructures normalisées	Infrastructures répondant aux besoins de la population, accessibles et exploitables en tout temps par tous, et présentent une durée de vie réelle selon les normes techniques
P-6-2	Laboratoires agréés	Laboratoires d'analyse qui disposent de qualifications reconnues
P-6-3	Maîtrise d'ouvrage	Autorité publique responsable vis-à-vis des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement sur une aire géographique donnée
P-6-4	Business plan/Plan d'affaires	Méthodologie d'établissement des tarifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement sur la base d'un plan de développement pour une durée d'un contrat fixé : ratios d'exploitation, ratios financiers, rapport de coûts et dotation en personnel, compte de résultat et bilan de la gestionnaire

N°	PRODUITS	DÉFINITION
P-6-5	Tarif de l'Eau	Prix de l'eau considérant les pouvoirs d'achat de la population afin d'apprécier la rentabilité de gestion et l'équilibre financier des gestionnaires, pour avoir un accès universel de l'eau.
P-6-6	Besoin en eau	Quantité d'eau nécessaire, pendant une période donnée, pour la satisfaction complète de besoins connus ou estimés
P-6-7	Besoin en eau journalier	Quantité d'eau nécessaire exprimée en litre ou m3 par jour, pour la satisfaction complète de besoins connus ou estimés
P-6-8	Besoin en eau total	Quantité d'eau nécessaire exprimée en litre ou m3 par jour d'une agglomération
P-6-9	Service Public de l'Eau et de l'Assainissement	Toute activité d'une collectivité publique, assurée par un organisme public ou privé, visant à satisfaire les besoins d'intérêt général de la population en matière d'eau potable, des infrastructures d'assainissement
P-6-10	Service public d'eau potable	Le service public d'eau potable comprend le prélèvement d'eau dans le milieu naturel, sa potabilisation, transport, distribution et exploitation. Il est également en charge des relations avec les consommateurs (information, gestion des demandes, facturations)
P-6-11	Service d'assainissement	Le service « assainissement » comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.
		Il est également en charge des relations avec le consommateur : informations, gestion des demandes, facturation...
P-6-12	Acteurs professionnels en EAH	Acteurs spécialisés dans le secteur EAH, ayant de savoir et de compétence essentielle pour exercer la profession et la construction d'une identité de spécialiste
P-6-13	Service d'hygiène	Le service « Hygiène » désigne l'ensemble des principes pratiques individuels ou collectifs visant à la conservation de la santé, au fonctionnement normal de l'organisme, ainsi que l'ensemble des conditions sanitaires des lieux publics et des lieux de travail.
P-6-14	Abonné eau	L'abonné est la personne physique ou morale ayant signé avec l'exploitant un contrat d'abonnement dont l'objet est la fourniture d'eau potable provenant d'un réseau de distribution publique pour ses propres besoins.

C- INDICATEURS

I- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-1-1	Taux d'accès à l'eau potable au niveau national	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser de l'eau potable et la population totale	% de population	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-2	Taux d'accès à l'eau potable au milieu urbain	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser de l'eau potable au milieu urbain et la population totale en milieu urbain	% de population	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-3	Taux d'accès à l'eau potable au milieu rural	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser de l'eau potable au milieu rural et la population totale en milieu rural	% de population	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-4	% de la population utilisant un service d'eau géré en toute sécurité	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser un service d'eau géré en toute sécurité et la population totale	% de population	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-5	% de la population utilisant un service d'eau élémentaire	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser un service d'eau élémentaire et la population totale	% de population	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-6	% de la population utilisant un service d'eau limité	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser un service d'eau limité et la population totale	% de population	Inventaire / Enquête / Recensement

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-1-7	% de la population utilisant un service d'eau non amélioré	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser un service d'eau non amélioré et la population totale	% de population	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-8	% de la population n'utilisant pas de service d'eau	Rapport entre le nombre de personnes qui n'a pas de service d'eau et la population totale	% de population	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-9	Taux d'accès à l'eau potable au niveau des établissements scolaires	Rapport entre le nombre des établissements scolaires pouvant utiliser de l'eau potable et l'établissement scolaire total	% d'établissement scolaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-10	Taux d'accès à l'eau potable au niveau des établissements scolaires en milieu rural	Rapport entre le nombre des établissements scolaires en milieu rural pouvant utiliser de l'eau potable et l'établissement scolaire total en milieu rural	% d'établissement scolaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-11	Taux d'accès à l'eau potable au niveau des établissements scolaires en milieu urbain	Rapport entre le nombre des établissements scolaires en milieu urbain pouvant utiliser de l'eau potable et l'établissement scolaire total en milieu urbain	% d'établissement scolaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-12	% des établissements scolaires utilisant un service d'eau géré en toute sécurité	Rapport entre le nombre des établissements scolaires pouvant utiliser un service d'eau géré en toute sécurité et l'établissement scolaire total	% d'établissement scolaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-13	% des établissements scolaires utilisant un service d'eau élémentaire	Rapport entre le nombre des établissements scolaires pouvant utiliser un service d'eau élémentaire et l'établissement scolaire total	% d'établissement scolaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-14	% des établissements scolaires utilisant un service d'eau limité	Rapport entre le nombre des établissements scolaires pouvant utiliser un service d'eau limité et l'établissement scolaire total	% d'établissement scolaire	Inventaire / Enquête / Recensement

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-1-15	% des établissements scolaires utilisant un service d'eau non amélioré	Rapport entre le nombre des établissements scolaires pouvant utiliser un service d'eau non amélioré et l'établissement scolaire total	% d'établissement scolaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-16	% des établissements scolaires n'utilisant pas de service d'eau	Rapport entre le nombre des établissements scolaires qui n'a pas de service d'eau et l'établissement scolaire total	% d'établissement scolaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-17	Taux d'accès à l'eau potable dans les établissements sanitaires	Rapport entre le nombre des établissements sanitaires pouvant utiliser de l'eau potable et l'établissement sanitaire total	% d'établissement sanitaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-18	Taux d'accès à l'eau potable dans les établissements sanitaires en milieu rural	Rapport entre le nombre des établissements sanitaires en milieu rural pouvant utiliser de l'eau potable et l'établissement sanitaire total en milieu rural	% d'établissement sanitaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-19	Taux d'accès à l'eau potable dans les établissements sanitaires en milieu urbain	Rapport entre le nombre des établissements sanitaires en milieu urbain pouvant utiliser de l'eau potable et l'établissement sanitaire total en milieu urbain	% d'établissement sanitaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-20	% des établissements sanitaires utilisant un service d'eau géré en toute sécurité	Rapport entre le nombre des établissements sanitaires pouvant utiliser un service d'eau géré en toute sécurité et l'établissement sanitaire total	% d'établissement sanitaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-21	% des établissements sanitaires utilisant un service d'eau élémentaire	Rapport entre le nombre des établissements sanitaires pouvant utiliser un service d'eau élémentaire et l'établissement sanitaire total	% d'établissement sanitaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-22	% des établissements sanitaires utilisant un service d'eau limité	Rapport entre le nombre des établissements sanitaires pouvant utiliser un service d'eau limité et l'établissement sanitaire total	% d'établissement sanitaire	Inventaire / Enquête / Recensement

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-1-23	% des établissements sanitaires utilisant un service d'eau non amélioré	Rapport entre le nombre des établissements sanitaires pouvant utiliser un service d'eau non amélioré et l'établissement sanitaire total	% d'établissement sanitaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-24	% des centres de santé n'utilisant pas de service d'eau	Rapport entre le nombre des établissements sanitaires qui n'a pas de service d'eau et l'établissement sanitaire total	% d'établissement sanitaire	Inventaire / Enquête / Recensement
I-1-25	taux de desserte ou couverture en eau potable au niveau national	Rapport entre la population desservie en eau potable (en milieu tout confondu) et la population totale	% de population	Mode de calcul spécifié pour les infrastructures plus de 15 ans
I-1-26	taux de desserte ou couverture en eau potable en milieu rural	Rapport entre la population desservie en eau potable en milieu rural et le nombre de population total en milieu rural	% de population	Mode de calcul spécifié pour les infrastructures plus de 15 ans
I-1-27	taux de desserte ou couverture en eau potable en milieu urbain	Rapport entre la population desservie en eau potable en milieu urbaine et le nombre de population total en milieu urbain	% de population	Mode de calcul spécifié pour les infrastructures plus de 15 ans

INVENTAIRES				
N°	DÉNOMINATION	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
R-1-1	Nombre des branchements particuliers	Comptage des branchements particuliers	Nombre	Comptage
R-1-2	Nombres des PPMH construits	Comptage des PPMH existants et/ou construits	Nombre	Comptage
R-1-3	Nombres des PPMH réhabilités	Comptage des PPMH réhabilités	Nombre	Comptage
R-1-4	Nombres des FPMH construits	Comptage des FPMH existants et/ou construits	Nombre	Comptage
R-1-5	Nombres des FPMH réhabilités	Comptage des FPMH réhabilités	Nombre	Comptage
R-1-6	Nombres des BF construites	Comptage des BF existantes et/ou construites	Nombre	Comptage
R-1-7	Nombres de BF extension/réhabilitées	Comptage des BF réhabilitées /extension	Nombre	Comptage
R-1-8	Nombres de BS construits	Comptage des BS construits	Nombre	Comptage
R-1-9	Nombres de BS extension/réhabilités	Comptage des BS réhabilités / extension	Nombre	Comptage
R-1-10	Nombre des appels d'offre d'infrastructures lancés	Comptage des appels d'offre lancés par l'institution	Nombre	Comptage
R-1-11	Nombre des appels d'offre de délégation de services publics lancés	Comptage des appels d'offre lancés par l'institution	Nombre	Comptage

N°	DÉNOMINATION	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
R-1-12	Nombre de contrats d'infrastructures conclus	Comptage de contrats d'infrastructures conclus	Nombre	Comptage
R-1-13	Nombre de contrats de délégation de services publics conclus	Comptage de contrats délégation de services publics conclus	Nombre	Comptage
R-1-14	Nombres d'études effectuées	Comptage des études effectuées par l'institution	Nombre	Comptage

II- **GESTION INTEGRÉE DES RESSOURCES EN EAU (GIRE)**

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-2-1	Variation du rapport prélèvement et disponibilité	Pourcentage de prélèvements par rapport aux ressources totales en eau renouvelables	%	
I-2-2	Pourcentage de grands bassins disposant d'un cadre réglementaire	Pourcentage de grands bassins disposant SDAGIRE	% de grand bassin disposant de SDAGIRE	Rapport entre grand bassin disposant d'un cadre réglementaire et le nombre total de bassin
I-2-3	Pourcentage de bassins disposant d'un cadre réglementaire	Pourcentage de bassins disposant PAGIRE	% de bassin disposant de PAGIRE	Rapport entre bassin disposant d'un cadre réglementaire et le nombre total de bassin
I-2-4	Variation des surfaces d'écosystème protégé	Différence résultant de la comparaison de l'état final et l'état initial des écosystèmes d'eau.	Km2	Mesure et observation
I-2-5	Variation du produit intérieur brut(PIB) agricole en fonction de prélèvements	Taux de productivité des eaux dans l'agriculture		Quantité d'eau prélevée par rapport à la production agricole

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-2-6	Variation du PIB industriel en fonction de prélèvements	Taux de productivité des eaux dans l'industrie		Quantité d'eau prélevée par rapport à la production industrielle
I-2-7	Variation de la production d'électricité par unité prélevée	Comparaison annuelle du rapport entre la puissance produite au niveau national et le volume d'eau prélevée annuels	m3/Kwh/an	Moyenne du volume d'eau prélevée pour produire 1kwh
I-2-8	Taux de prélèvement d'eau pour l'usage domestique	La part d'utilisation d'eau pour l'usage domestique par rapport aux prélèvements totaux.	%	Rapport entre eau prélevée pour l'usage domestique et le prélèvement total
I-2-9	Variation de prélèvements pour usage domestique	Comparaison annuelle du taux ou de la quantité d'eau utilisée pour l'usage domestique	m3/an	Différence de la quantité d'eau potable prélevée entre année n et n-1

INVENTAIRES				
N°	DÉNOMINATION	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
R-2-1	Nombre d'Autorisation d'exploitation	Nombre d'autorisation relative à l'exploitation d'eau de source et d'eau minérale	nombre	Comptage
R-2-2	Nombre d'Autorisation de prélèvement	Nombre d'autorisation relative au prélèvement de ressources en eau	nombre	Comptage
R-2-3	Quantité d'eau prélevée par secteur	<p>Quantité d'eau utilisée par un secteur. Le secteur peut être:</p> <ul style="list-style-type: none"> -services publics de l'eau potable et d'hydroélectricité. -bassin versant -périmètre irrigué -industries -activités minières -l'exportation des eaux brutes -cultures et élevages industriels -piscicultures et les aquacultures industrielles -Activités de prélèvement temporaire dont l'exploration et les travaux de génie civil -activités utilisatrices des ressources en eau telles que le Tourisme, le Transport fluvial et le Centre thermal 	m3	Comptage

N°	DÉNOMINATION	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
R-2-4	Quantité d'eau rejetée par secteur	<p>Quantité d'eau rejetée par un secteur.</p> <p>Le secteur peut être:</p> <ul style="list-style-type: none"> -services publics de l'eau potable et d'hydroélectricité. -bassin versant périmètre irrigué (BVPI) -industries -activités minières -l'exportation des eaux brutes -cultures et élevages industriels -piscicultures et les aquacultures industrielles -Activités de prélèvement temporaire dont l'exploration et les travaux de génie civil -activités utilisatrices des ressources en eau telles que le Tourisme, le Transport fluvial et le Centre thermal 	m3	Comptage

I- ASSAINISSEMENT

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-3-1	% de la population utilisant un service d'assainissement géré en toute sécurité	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser un service d'assainissement géré en toute sécurité et la population totale	%	Enquête
I-3-2	% de la population utilisant un service d'assainissement élémentaire	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser un service d'assainissement élémentaire et la population totale	%	Enquête
I-3-3	% de la population utilisant un service d'assainissement limité	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser un service d'assainissement limité et la population totale	%	Enquête
I-3-4	% de la population utilisant un service d'assainissement non amélioré	Rapport entre le nombre de personnes pouvant utiliser un service d'assainissement non amélioré et la population totale	%	Enquête
I-3-5	% des établissements scolaires utilisant un service d'assainissement géré en toute sécurité	Rapport entre le nombre des établissements scolaires pouvant utiliser un service d'assainissement géré en toute sécurité et les établissements scolaires totaux	%	Inventaire ou Recensement
I-3-6	% des établissements scolaires utilisant un service d'assainissement élémentaire	Rapport entre le nombre des établissements scolaires pouvant utiliser un service d'assainissement élémentaire et les établissements scolaires totaux	%	Inventaire ou Recensement
I-3-7	% des établissements scolaires utilisant un service d'assainissement limité	Rapport entre le nombre des établissements scolaires pouvant utiliser un service d'assainissement limité et les établissements scolaires totaux	%	Inventaire ou Recensement
I-3-8	% des établissements scolaires utilisant un service d'assainissement non amélioré	Rapport entre le nombre des établissements scolaires pouvant utiliser un service d'assainissement non amélioré et les établissements scolaires totaux	%	Inventaire ou Recensement

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-3-9	% des établissements sanitaires publics possédant des latrines spécifiquement pour les filles	Rapport entre le nombre des établissements sanitaires publics possédant des latrines spécifiquement pour les filles et le nombre des établissements sanitaires publics possédant des latrines	%	Inventaire ou Recensement
I-3-10	% des établissements sanitaires publics possédant des latrines séparées	Rapport entre le nombre des établissements sanitaires publics possédant des latrines séparées et le nombre des établissements sanitaires possédant des latrines	%	Inventaire ou Recensement
I-3-11	% des établissements scolaires possédant des latrines spécifiquement pour les filles	Rapport entre les établissements scolaires possédant des latrines spécifiquement pour les filles et le nombre établissements scolaires possédant des latrines	%	Inventaire ou Recensement
I-3-12	% des établissements scolaires publics possédant des latrines séparées	Rapport entre le nombre des établissements scolaires publics possédant des latrines séparées et le nombre des établissements scolaires possédant des latrines	%	Inventaire ou Recensement
I-3-13	% des centres de santé utilisant un service d'assainissement géré en toute sécurité	Rapport entre le nombre des centres de santé pouvant utiliser un service d'assainissement géré en toute sécurité et les centres de santé de base totale	%	Inventaire ou Recensement
I-3-14	% des centres de santé utilisant un service d'assainissement élémentaire	Rapport entre le nombre des centres de santé pouvant utiliser un service d'assainissement élémentaire et les centres de santé de base totale	%	Inventaire ou Recensement
I-3-15	% des centres de santé utilisant un service d'assainissement limité	Rapport entre le nombre des centres de santé pouvant utiliser un service d'assainissement limité et les centres de santé de base totale	%	Inventaire ou Recensement
I-3-16	% des centres de santé utilisant un service d'assainissement non amélioré	Rapport entre le nombre des centres de santé pouvant utiliser un service d'assainissement non amélioré et les centres de santé de base totale	%	Inventaire ou Recensement

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-3-17	Taux d'accès aux infrastructures de collecte des ordures ménagères au niveau national	Rapport entre le nombre de population ayant accès aux infrastructures de collecte des ordures ménagères et l'effectif total de la population au niveau national	% de population	Inventaire ou Recensement
I-3-18	Taux d'accès au service de transfert des Ordures ménagères (OM) au niveau national	Rapport entre le volume des ordures ménagères transportées vers un site de décharge et le volume total des ordures ménagères au niveau des bacs de transfert	% ordures ménagères acheminées	Inventaire ou recensement
I-3-19	Taux des ordures ménagères traitées et/ou valorisées	Rapport entre le volume des ordures ménagères traitées et/ou valorisées et le volume total des ordures ménagères	% des quantités ordures ménagères	Inventaire ou Recensement

II- HYGIENE

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-4-1	Taux de population qui pratique le lavage des mains avec du savon ou avec des cendres	Pourcentage de nombre de personnes qui pratique le lavage des mains avec de l'eau et du savon ou cendres	%	Echantillonnage / Enquête / Inventaire
I-4-2	Taux de la population ayant accès à un dispositif de lavage de mains	Pourcentage de nombre de la population ayant accès à un dispositif le lavage des mains	%	Echantillonnage / Enquête / Inventaire
I-4-3	Taux de la population ayant accès à un dispositif de lavage de mains avec du savon/cendre et de l'eau	Pourcentage de nombre de la population ayant accès à un dispositif le lavage des mains avec du savon/cendre et de l'eau	%	Echantillonnage / Enquête / Inventaire
I-4-4	Taux des établissements scolaires ayant accès à un dispositif des lavages des mains	Pourcentage des nombre des établissements scolaires ayant accès à un dispositif des lavages des mains	%	Echantillonnage / Enquête / Inventaire
I-4-5	Pourcentage de la population vivant dans le village FDPA	Pourcentage des nombre de personnes vivant dans le village FDPA	%	Echantillonnage / Enquête / Inventaire
I-4-6	Taux d'accès au dispositif de lavage des mains avec du savon ou des cendres	Pourcentage des nombre de latrines avec DLM au savon ou cendre	%	Echantillonnage / Enquête / Inventaire
I-4-7	Evolution générale de l'incidence des maladies diarrhéiques	Pourcentage des nombre des maladies diarrhéiques	%	Echantillonnage / Enquête / Inventaire

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-4-8	Evolution de l'incidence des maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de 5 ans	Pourcentage périodique des nombres de maladies diarrhéiques chez les enfants moins de 5 ans	%	Echantillonnage / Enquête/ Inventaire
I-4-9	Evolution de l'incidence des maladies respiratoires aigües chez les enfants de moins de 5ans	Pourcentage périodique des nombres de maladies respiratoires chez les enfants moins de 5 ans	%	Echantillonnage / Enquête/ Inventaire
I-4-10	Taux des femmes qui pratiquent la gestion de l'hygiène menstruel	Pourcentage des nombre des femmes qui pratique la gestion de l'hygiène menstruel	%	Echantillonnage / Enquête/ Inventaire

INVENTAIRES				
N°	DÉNOMINATION	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
R-4-1	Nombre de facilitateurs locaux	Comptages des facilitateurs locaux	Nombre	Comptage
R-4-2	Nombre de Leaders Naturels	Comptage des Leaders Naturels	Nombre	Comptage
R-4-3	Nombre de champions	Comptage des champions	Nombre	Comptage
R-4-4	Nombres lavoirs publics au niveau villages/Fokontany/ Communes	Comptage des lavoirs publics au niveau villages/Fokontany/ Communes	Nombre	Comptage
R-4-5	Nombre de villages FDPA	Comptage des villages FDPA	Nombre	Comptage
R-4-6	Nombre de villages ayant maintenu leur statut FDPA pendant six mois	Comptage des villages ayant maintenu leur statut FDPA pendant six mois	Nombre	Comptage

III- DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ET AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-5-1	Taux d'équité et de participation égale au niveau des Régions	Taux égal de participation des acteurs au niveau de chaque Région	%	Echantillonnage/ Enquête/ Inventaire
I-5-2	Liste de catégorisation des acteurs du secteur EAH	Document de catégorisation des acteurs du secteur	%	Echantillonnage/ Enquête/ Inventaire
I-5-3	Pourcentage des acteurs bénéficiant des renforcements de capacité	Rapport entre le nombre d'acteurs bénéficiant de formations et le nombre total d'acteurs dans le secteur	%	Echantillonnage/ Enquête/ Inventaire
I-5-4	Nombre de partenaires techniques et financiers œuvrant dans le secteur EAH y compris le secteur privé	Nombre total des partenaires techniques et financiers œuvrant dans le secteur	Nombre	Echantillonnage/ Enquête/ Inventaire

IV- NORMES ET REGLEMENTATIONS

INVENTAIRES				
N°	DÉNOMINATION	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-6-1	Nombre de manuel, guide, livret élaboré ou mise à jour	Comptage de manuel, guide, livret	Nombre	Comptage
I-6-2	Durée de la mise en service des infrastructures	Comptage de l'année de la mise en service des infrastructures	Année	Comptage
I-6-3	Nombre des analyses effectuées auprès des laboratoires agréés	Comptage des analyses effectuées auprès des laboratoires agréés	Nombre	Comptage
I-6-4	Nombre des communes ayant une aptitude à gérer les infrastructures (Nombre des communes habilitées)	Comptage des communes ayant une aptitude à gérer les infrastructures (comptage des communes habilitées)	Nombre	Comptage
I-6-5	Nombre des acteurs agréés	Comptage des acteurs agréés	Nombre	Comptage
I-6-6	Nombre d'abonnés eau	Comptage d'abonnés eau	Nombre	Comptage

V- BUDGET

N°	INDICATEURS	DÉFINITION	UNITÉ	MODE DE CALCUL
I-7-1	Proportion du revenu annuel affectée aux dépenses courantes y compris exploitation, maintenance des infrastructures	Pourcentage de revenu annuel destiné aux dépenses courantes liées aux services de l'eau, de l'Assainissement et de l'hygiène	%	Echantillonnage/ Enquête/ Inventaire
I-7-2	Taux budgétaire alloué au secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	Part du budget alloué au secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène par rapport au budget général de l'Etat.	%	Rapport entre budget alloué au secteur EAH et budget général de l'Etat
I-7-3	Taux de répartition des ressources interne et externe	Assurer la répartition des ressources (au niveau des services centraux et des services déconcentrés)	%	Rapport d'exécution du budget du Ministère
I-7-4	Taux d'exécution budgétaire	Pourcentage des dépenses engagées y compris ceux de financement interne et externe par rapport au budget général alloué au secteur EAH pendant un exercice	%	Rapport entre toutes les dépenses engagées du secteur EAH et budget du secteur EAH

REMERCIEMENT

« A tous ceux de près ou de loin qui ont contribué à la mise en œuvre de ce livret, nous tenions absolument à vous remercier pour votre participation et dévouement tout au long de son élaboration. Merci pour votre accompagnement, vos conseils avisés, vos engagements sans faille ainsi que votre professionnalisme qui nous ont permis d'effectuer et de réaliser jusqu'au bout notre travail. Vous avez su nous aider, nous guider pour que nous puissions vraiment adapter votre prestation à notre souhait. Que chacun de nous puisse vraiment profiter de cet ouvrage.

Un grand merci à tous. »